

La formation des ergothérapeutes

Le contenu pédagogique est précisé dans le référentiel de formation qui décrit les unités d'enseignements. Chaque unité d'enseignement contribue à l'acquisition des compétences du référentiel selon le schéma précisé dans l'annexe III de l'Arrêté du 5 juillet 2010 :

Six domaines de formation sont abordés au cours des 3 ans de formation :



1. Sciences humaines, sociales et droit,
2. Sciences médicales,
3. Fondements et processus de l'ergothérapie,
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute,
5. Méthodes de travail,
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute.

Ces 6 domaines sont répartis dans 39 unités d'enseignement pour offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition de 10 compétences. Théoriques et pratiques (36 semaines de stage).

- Compétence 1 : Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique
- Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement
- Compétence 3 : Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie
- Compétence 4 : Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques
- Compétence 5 : Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique
- Compétence 6 : Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie
- Compétence 7 : Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle
- Compétence 8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Compétence 9 : Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Compétence 10 : Former et informer

Fin des études : Diplôme d'Etat et grade de licence (180 ECTS)

Les Informations et Contacts

Secrétariat de l'IFE : Institut de Formation en Ergothérapie La Musse
Hôpital La Musse
CS 20119
27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT
Tél. : 02.32.07.29.35
ife@iflrs-lamusse.net

Directeur de l'IFE : Monsieur Yves PRUDENT
Institut de Formation en Ergothérapie La Musse
Hôpital La Musse
CS 20119
27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT
y.prudent@iflrs-lamusse.net

Si vous souhaitez des informations sur l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse vous pouvez aussi consulter le site : www.larenaissancesanitaire.fr

Lrs FONDATION
La Renaissance Sanitaire
Institut de Formation
en Ergothérapie La Musse

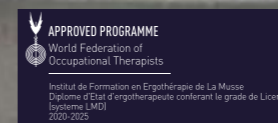
Nouveauté 2021
Inscription par
PARCOURSUP



Institut de Formation en Ergothérapie La Musse

Journée
Portes Ouvertes
le vendredi
12 février 2021
de 16h00 à 20h00

Hôpital La Musse
CS 20119
Allée Louis Martin
27180 Saint Sébastien
de Morment



Admissions : PAR PARCOURSUP

Conditions d'inscription

- Age : les candidats doivent avoir au moins 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée à l'Institut.
- Etre en possession de l'un des titres suivants :
 - Baccalauréat,
 - Titre admis en dispense (Arrêté du 25-08-69 modifié et décret n°81-1221 du 31-12-81),
 - Expérience professionnelle justifiée de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale,
 - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.)

Inscription

Ouverture du site d'information le 21 décembre 2020

Nombre
de places
34

Inscription en ligne sur PARCOURSUP, du 20 janvier au 11 Mars 2021.

Paiement en ligne de **80 euros** en règlement des droits d'inscription au concours (**frais non remboursables en cas de désistement**),

Merci de nous adresser en complément de votre inscription en ligne :

Si vous êtes concerné(e), une photocopie de l'avis d'aménagement des conditions de concours de la MDPH

Date limite de réception des pièces justificatives : Mardi 06 avril 2021

(cachet de la poste faisant foi)

Résultats

- Votre classement sera accessible à partir du Jeudi 27 Mai 2021 via PARCOURSUP.
- Vos résultats vous seront communiqués via PARCOURSUP.
- ATTENTION**, en fonction de votre statut au moment de votre confirmation d'entrée en formation, si vous êtes admis il faudra joindre :
 - Une attestation de travail si vous êtes salarié(e) (Coût de formation restant à charge environ 22 200 euros pour les trois années).
 - Une attestation Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi (Coût de formation restant à charge en 2020 - 2021 : 3800 euros par année + CVEC + Inscription université).
 - Un certificat de scolarité (ou attestation d'inscription en prépa), si vous êtes étudiant(e) (Coût de formation restant à charge en 2020 - 2021 : 3800 euros par année + CVEC + Inscription université).

Aucune information et aucun résultat ne seront communiqués par téléphone.

Les candidats admis devront confirmer leur acceptation sur PARCOURSUP dans les délais indiqués par PARCOURSUP.

DISPENSES DE SCOLARITÉ (Arrêté du 17/01/2020 - Article 16)

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements où de semestres par le directeur de l'Institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Admissions : Formation Professionnelle Continue

(arrêté du 17/01/2020 Titre II)

Nombre
de places
3

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale au 06 Avril 2021, peuvent être admis après examen des candidatures par un jury de sélection dont les modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'Agence Régionale de Santé.

Date d'inscription : 20 janvier au 11 mars 2021 en téléchargeant de formulaire de demande d'inscription sur www.larenaissancesanitaire.fr/institut-formation-ergotherapie-la-musse.php

Les résultats seront communiqués courant mai 2021 par mail.

Tarifs : **80 euros (frais non remboursables en cas de désistement).**

L'équipe de Direction

Directeur :	Yves PRUDENT
Assistante de Direction :	Harmonie BANTWELL
Responsables Pédagogiques :	Arnaud SCHABAILLE Cécile FARNY-PUJERVIE Delphine BOISHUS

Définition de la profession

L'ergothérapie a pour objectif de **permettre aux personnes atteintes dans leur santé physique ou mentale de réaliser leurs activités de la vie quotidienne dans les domaines des soins personnels, des activités domestiques, du travail et des loisirs.**

L'ergothérapie vise à promouvoir le développement, l'adaptation, le maintien et l'actualisation du potentiel des personnes en vue d'accomplir les activités dans leur contexte de vie habituel.

L'objectif visé est **l'accession à un maximum d'autonomie et la pleine participation de l'individu dans son environnement** individuel, social et/ou professionnel et le **maintien de la qualité de vie.**

C'est une **profession paramédicale** qui fonde sa pratique après prescription médicale sur le **lien entre l'activité humaine et la santé, en interface du médical et du social.**

Le mode d'exercice est principalement salarié, mais il se développe de plus en plus en secteur libéral.

Missions de l'ergothérapeute

REEDUQUER, READAPTER, REINSERER, REHABILITER toute personne en situation de handicap ou présentant un problème de santé.

PROMOUVOIR le développement, l'adaptation, le maintien et l'actualisation du potentiel des personnes en vue d'accomplir les activités quotidiennes dans les domaines de vie habituels.

EVALUER les capacités et dysfonctionnements, analyser les besoins et les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap.

PROPOSER des activités, des actions de prévention, d'éducation, d'aménagement de l'environnement afin de prévenir la perte d'autonomie.

CONCEVOIR ET PRECONISER des aides techniques, humaines et animalières, des assistances technologiques, le petit appareillage nécessaire à la QUALITE DE VIE au quotidien.

CONSEILLER la personne, son entourage, mais aussi les promoteurs de l'environnement.

ACCOMPAGNER les personnes en situation de handicap à la participation sociale et à l'auto-détermination.

Les qualités requises

- Le sens des relations humaines
- De fortes capacités d'observation et d'adaptation
- Une curiosité intellectuelle et scientifique, de la méthode et de la recherche
- Un solide équilibre personnel, une bonne stabilité mentale et physique
- De l'ingéniosité, du sens pratique et créatif